

Paris, le 6 mars 2015

Objet : Projet de réforme des modalités de cotisation pour la retraite complémentaire des artistes auteurs (RAAP)

Madame la Ministre,

En application de l'article L. 382-12 du code de la sécurité sociale, les artistes auteurs bénéficient d'un régime d'assurance vieillesse complémentaire institué dans le cadre de l'article L. 644-1 du même code.

Les organisations professionnelles signataires s'opposent fermement à l'imposition brutale au 1^{er} janvier 2016 d'un taux unique de cotisation de 8% sur les revenus des artistes auteurs au titre de leur retraite complémentaire obligatoire en remplacement de leur dispositif de classes de cotisations optionnelles librement choisies.

Nous ne contestons pas la pertinence d'une évolution vers un dispositif de cotisations proportionnelles dans notre régime complémentaire, mais il n'est nullement envisageable de passer soudainement d'un mode de cotisation à un autre. Pour ne léser personne, un tel passage ne peut se faire qu'en souplesse et par étapes successives.

Les organisations signataires estiment que l'introduction d'une cotisation proportionnelle au revenu doit nécessairement être progressive et fondée sur une étude fiable de son impact à court et long terme. La mise en œuvre de ce profond changement de modalité de cotisation doit s'établir en toute cohérence avec les principes fondamentaux de notre régime social et permettre d'améliorer sans heurt la retraite complémentaire des artistes auteurs.

Nous vous prions de trouver en pièce jointe la copie du courrier que nous avons adressé ce jour à Madame Marisol Touraine et qui explicite notre position.

Nous sommes dans l'attente de votre propre position en tant qu'autorité de tutelle chargée du contrôle de légalité conjointement avec le Ministère de la Santé et au nom de la puissance publique, seule responsable de tout changement réglementaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

CAAP (Comité des Artistes Auteurs Plasticiens)

SELF (Syndicat des Ecrivains de Langue Française)

SNAA-Fo (Syndicat National des Artistes Auteurs)

SNAPcgt (Syndicat National des Artistes Plasticiens)

SNSP (Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens)

UNPI (Union Nationale des Peintres Illustrateurs)

Par délégation pour les structures signataires,
Christophe le François



